

Le rendez-vous est fixé le mercredi 20 mai matin à 7h45 au parking du lycée, pour un départ prévu à 8 heures, pour un retour le vendredi 22 mai autour de 20h30 au lycée Jean Vilar.

### ➤ Hébergement et repas

Le centre d'hébergement prend en charge les repas du mercredi soir au vendredi midi inclus.

Le repas du mercredi midi est donc à prévoir.

Les draps et les couvertures sont fournis par le centre, ce qui n'est pas le cas du linge de toilette.

Le centre d'hébergement est entièrement non fumeur et la consommation d'alcool y est interdite.

Afin d'éviter tout vol éventuel il est recommandé de ne pas apporter des objets de valeur.

### ➤ Sortie en journée

Les sorties géologiques se passeront en extérieur en milieu montagnard et ceci quelque soit le temps, il faut donc prévoir un équipement adapté à toutes les conditions météorologiques : chaussures de marche (au minimum des chaussures de sport, dans l'idéal des chaussures de randonnée), vêtements chauds et de pluie, sac à dos (pour transporter le pique nique et le matériel scolaire), bouteille d'eau, protections contre le soleil (casquette, lunettes de soleil et crème solaire).

### ➤ Temps libre autour des sorties

Le temps libre autour des sorties pourra être utilisé pour compléter ou réaliser des travaux. Ainsi il est demandé aux élèves d'apporter leur matériel de svt (trousse, feuilles, livre).

Les travaux effectués lors du stage seront repris pour la fin d'année de première mais également au début de l'année de terminale.

Cependant la famille est informée qu'un temps libre non surveillé par les enseignants pourra être laissé aux élèves avant les repas du soir.

Les élèves devront être tous présents au moment du repas et à partir de 21 heures les portes de l'auberge seront fermées, les élèves ne pourront donc plus sortir même pour aller fumer.

A partir de 22 heures 30 les élèves devront être dans leurs chambres respectives.

### ➤ Règles de conduite

Les enseignants rappellent aux élèves et à leur famille qu'il s'agit d'une sortie dans le cadre de la scolarité et qu'à ce titre, le règlement intérieur de l'établissement continue à s'appliquer. Le non respect du règlement peut donc être suivi d'une sanction et sera mentionné aux familles lors de l'incident ou au retour du séjour.

Les enseignants se réservent le droit d'ouvrir les sacs des élèves.

D'autre part la sortie n'étant pas obligatoire, les enseignants attendent des élèves présents une attitude positive permettant le bon déroulement du stage.

Pour toute information complémentaire vous pouvez me joindre à l'adresse mail suivante :  
**m.viader@yahoo.fr**